

**CGV-031206**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

167<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 6 décembre 2003

de 8 h 30 à 14 h

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Alida Léveillé-Brown	Nord-Est
Ludger Blier	Association des anciens, anciennes et amis (Edmunston)	Pierre Losier	Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold	Extérieur du N.-B. (Carleton)	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Jeannot Castonguay	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Raymond Chiasson	Nord-Est	Dennis Savoie, président	Extérieur des régions
Aubrey Cormier	Atlantique (I.P.É.)	Christiane St-Pierre	Professeure (Shippagan)
Benoit Couturier	Étudiant (Edmundston)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Robert Després	Sud-Est	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Bernice Doiron Chiasson	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Glenda Doucet-Boudreau	Atlantique (N.-É.)	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Roméo LeBlanc, chancelier	U de M	Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)		
Édith Léger	Sud-Est		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Mélanie Boudreau, Jean-Guy Finn, Gilles J. Godbout et Bélonie Mallet

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	5
7. CORRESPONDANCE .....	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-030920 .....	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) .....	5
9.1 (8.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement .....	5
9.2 (13) Représentante ou représentant du Conseil au Comité de sélection des grades honorifiques .....	6
10. RAPPORT DU RECTEUR .....	6
11. PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2004-2005 .....	7
12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-031112 ET CEX-031205 .....	8
13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) .....	8
13.1 CEX-031112 .....	8
13.1.1 (5.1) Campagne majeure de financement .....	8
13.1.2 (9) Notice biographique des membres .....	9
13.1.3 (11) Proposition pour l'identification visuelle de l'Université et des campus .....	10
13.1.4 (12.1) Attribution de la permanence d'emploi - Campus d'Edmundston .....	10
13.1.5 (12.2) Attribution de promotions - Campus d'Edmundston .....	11
13.1.6 (12.3) Attribution de la permanence d'emploi - Campus de Moncton .....	11
13.1.7 (12.4) Attribution de promotions - Campus de Moncton .....	12
13.1.8 (12.5) Années sabbatiques - Campus de Moncton .....	13
13.1.9 (12.6) Attribution de la permanence d'emploi - Campus de Shippagan .....	15
13.1.10 (12.7) Attribution d'une promotion - Campus de Shippagan .....	15
13.1.11 (12.8) Année sabbatique - Campus de Shippagan .....	15
13.2 CEX-031205 .....	16
13.2.1 (2.1) Années sabbatiques - Campus d'Edmundston .....	16
13.2.2 (3.1) Nomination - Direction générale de l'Éducation permanente .....	16
14. ENTENTE CCNB - PÉNINSULE ACADIENNE/UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	16
15. DEMANDE DU COMITÉ DE RETRAITE POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, TECHNICIENS ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	17
16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-031001 .....	17
17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	17
18. NOMINATIONS - COMITÉ DU CONSEIL .....	17
18.1 Comité de gouvernance .....	17
19. COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	18
20. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT .....	18

21.	RAPPORTS DE LA CONSEILLÈRE : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI .....	18
21.1	Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste .....	19
21.2	Équité en matière d'emploi .....	19
22.	RAPPORT ANNUEL .....	19
23.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-031031 .....	20
24.	AFFAIRES NOUVELLES .....	20
24.1	Réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs .....	20
25.	PROCHAINE RÉUNION .....	20
26.	CLÔTURE .....	20
	DOCUMENTS .....	21
	Document A : Ordre du jour .....	A(1)
	Document B : Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement .....	B(1-4)
	Document C : Rapport du recteur .....	C(1-29)
	Document D : Principes directeurs du budget 2004-2005 .....	D(1)
	Document E : Campagne majeure de financement .....	E(1-2)
	Document F : Notice biographique des membres du CGV .....	F(1-2)
	Document G : Proposition pour l'identification visuelle de l'Université et des campus .....	G(1-12)
	Document H : Entente CCNB - Péninsule Acadienne/Université de Moncton .....	H(1)
	Document I : Procès-verbal CCJ-031001 .....	I(1-4)
	Document J : Nominations - Comité du Conseil .....	J(1-3)
	Document K : Comité de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier .....	K(1-4)
	Document L : Plan triennal de recrutement 2003-2005 .....	L (1-55)
	Document M : Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste dans les trois campus de l'Université de Moncton pendant l'année 2002-2003 .....	M(1-17)
	Document N : Rapport annuel - Équité en matière d'emploi .....	N(1-15)
	Document O : Rapport annuel 2002-2003 .....	O(1-28)
	Document P : Condensé du procès-verbal SAC-031031 .....	P(1-5)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 167<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 35.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : Monseigneur **Donat Chiasson**, décédé accidentellement le 8 octobre 2003. Il était un docteur d'honneur de l'Université de Moncton (1986); **Louis Cyr**, décédé le 18 octobre 2003. Il a enseigné au Collège Saint-Louis d'Edmundston pendant 19 ans. Il était également un docteur d'honneur de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston (1984). Les résidences au Campus d'Edmundston porte son nom; **Mah Traoré**, décédée, elle était une ancienne étudiante de l'Université de Moncton et elle fréquentait l'Université Laval depuis septembre 2003.

Il demande d'avoir une pensée en ce 6 décembre, journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes, et de songer aux étudiantes et étudiants des trois campus qui entrent en période d'examens.

## 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Raymond Chiasson, représentant la région du Nord-Est; Bernice Doiron Chiasson, représentant les anciennes, anciens et amis du Campus de Shippagan; Ronald LeBreton, représentant les anciennes, anciens et amis du Campus de Moncton et Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim à l'enseignement et à la recherche.

Il transmet ses remerciements à Colette Landry Martin et Marie-Paule Martin qui ont organisé le dîner de Noël du 5 décembre.

**R : 01-CGV-031206**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Robert Després, propose :

*« Qu'un vote de félicitations soit exprimé aux personnes suivantes : **Antonine Maillet**, promue Officier de la légion d'honneur (octobre 2003); **Soeur Édith Léger** qui a reçu le prix de mérite annuel de l'Association des hôpitaux catholiques du Nouveau-Brunswick; **Georges Arsenault** (Ile du Prince-Édouard), **Maurice Basque** (Université de Moncton) et **Neil Boucher** (vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université Sainte-Anne/Collège d'Acadie en Nouvelle-Écosse) qui ont été nommés Chevalier des Arts et des Lettres par le gouvernement français. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.



9.1 **(8.1) Étude de faisabilité : ajout d'unités de logement** (suite)

Le recteur explique qu'avec un prêt sur 15 ans, cela occasionnerait des déficits importants pendant les premières années. Alors qu'en étalant le prêt sur 25 ans, cela permet de bâtir un équilibre pour construire d'autres logements. Si toutefois des logements additionnels ne s'avéraient pas nécessaire, rien n'empêchera de rembourser le prêt plus rapidement.

**R : 04-CGV-031206**

Paul D'Astous, appuyé par Pierre Losier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton à procéder à un projet de construction d'un nouveau complexe résidentiel de 84 unités (168 lits) à un coût total de 7 130 000 \$ financé de la façon suivante : un prêt hypothécaire de 5 350 000 \$ et un prêt à terme de 15 ans au montant de 1 780 000 \$;*

*advenant que le coût devait s'avérer plus important jusqu'à concurrence de 10 %, que l'Université de Moncton soit autorisée à procéder selon le scénario 2, colonne 4 ou 5 du tableau Sommaire comparatif des différents scénarios. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9.2 **(13) Représentante ou représentant du Conseil au Comité de sélection des grades honorifiques**

Le recteur mentionne que le Sénat académique a choisi madame Alida Léveillé-Brown comme représentante du Conseil au Comité de sélection des grades honorifiques.

10. **RAPPORT DU RECTEUR**

Voir le Document C, p. 1-29

Le recteur présente le contenu de son rapport qui porte sur les volets suivants : a) les dossiers de développement (axe santé, Parc scientifique, Institut de recherche sur les zones côtières et Collège communautaire de la péninsule Acadienne, nouveaux programmes, plan Dion, programme de langues officielles dans l'enseignement, campagne de financement des années 2000 - la campagne Excellence, chaires de recherche du Canada, frais indirects de la recherche); b) activités et dossiers divers (recrutement étudiant, divers sondages, collation d'automne, retour des anciens, anciennes et amis, amies de l'Université de Moncton, règlement de griefs, Librairie Acadienne, rénovation au studio-théâtre La Grange, sports universitaires, prix et distinctions, activités de rayonnement) et c) bilan des objectifs 2003-2004.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton commente sur différents aspects du rapport. Il reconnaît que l'Université s'est bien classée dans le sondage Laurier tout en mentionnant que l'information soumise devrait être circulée à l'échelle de l'Université. En ce qui concerne le sondage Maclean's, c'est un sondage basé sur la réputation des universités et enfin quant à celui du Globe and Mail, ce sondage ne veut rien dire et il ne faudrait pas s'y attarder. Il souligne ensuite quelques éléments de la troisième partie du rapport, notamment le financement et le régime d'assurance-santé. Par rapport au financement, il encourage l'Université dans ses démarches pour le faire augmenter. Selon lui, la formule actuelle nuit à l'Université puisqu'elle doit offrir davantage de programmes ce qui demande un plus grand nombre de professeurs et qui donne un ratio professeur/étudiant moins élevé, donc l'Université coûte plus cher à opérer. Il demande par la suite à qui se réfère le régime d'assurance-santé.

Le recteur souligne qu'il partage les préoccupations face aux différents sondages. Les renseignements fournis pour l'Enquête Laurier sont publiés sur la page Web de l'Université. D'autre part, le sondage Maclean's accorde une grande importance à la réputation des universités et c'est la seule question pour laquelle les universités ne peuvent pas fournir d'information. Enfin, pour ce qui est du sondage du Globe and Mail, l'Université n'exerce aucun contrôle, mais elle doit réagir à la perception du public par après. Quant au financement, beaucoup de démarches ont été entreprises auprès du gouvernement à cet

**10. RAPPORT DU RECTEUR (suite)**

effet. Et pour répondre à la question face au régime d'assurance-santé, le recteur indique qu'un plan a été proposé aux syndicats des professeurs et professeures et à tous les autres syndicats. Depuis 2002, il existe un régime pour le personnel administratif non-syndiqué.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton demande ce qu'il advient de l'étude sur les loisirs socioculturels à Moncton. Le recteur mentionne qu'il devrait recevoir un projet de mandat pour cette étude au courant des prochaines semaines et voudrait recevoir les résultats avant la fin février afin d'en tenir compte dans le prochain budget.

**R : 05-CGV-031206**

Jeannot Castonguay, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**11. PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2004-2005**

Voir le Document D, p. 1

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que l'an dernier, les principes avaient été présentés pour les années financières 2003-2005. Cette année, ces mêmes principes sont soumis pour l'année financière 2004-2005 avec quelques modifications compte tenu de l'évolution des dossiers dans les trois campus.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton trouve dommage le fait que l'endettement étudiant à l'objectif 2 soit concurrentiel par rapport aux universités du Nouveau-Brunswick. Le recteur explique que l'Université veut maintenir une politique d'accessibilité aux études universitaires et ce faisant, elle doit en tenir compte en fixant les droits de scolarités. Pour être concurrentiel, il ne faut pas avoir des droits de scolarité plus élevés.

**P : 06-CGV-031206**

Pierre Losier, appuyé par Yves Martin, propose :

*« Que l'on enlève l'endettement étudiant à l'objectif 2 et qu'on le place à l'objectif 4. »*

Certains membres mentionnent que l'endettement étudiant est déjà compris dans l'objectif 4.

Vote sur P06

Pour 6

Contre 10

Abstention 2

REJETÉE

**R : 07-CGV-031206**

Pierre Losier, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que l'on enlève l'endettement étudiant de l'objectif 2. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton s'inquiète par rapport aux différents moyens pour rationaliser les dépenses. Selon lui, la réforme des programmes devrait se faire en consultation avec les professeurs et le contrôle de la masse salariale en respectant la lettre d'entente par rapport à l'atteinte de la parité. Aussi, il rappelle que depuis les 10 dernières années, le budget de l'Université a augmenté de façon importante, mais la part de la masse salariale par rapport au budget a diminué. Il est conscient de l'obligation morale de maintenir un budget équilibré, mais il faut aussi des conditions de travail comparables.

## 11. PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2004-2005 (suite)

Le recteur souligne que le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs ont formulé des recommandations précises quant à la réforme des programmes et c'est ce qui est visé dans les principes. L'Université est consciente de ses obligations face à la parité et il faudra faire les ajustements au niveau des dépenses pour respecter les ententes.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston demande des renseignements face à la solution déficitaire des régimes de pension et si l'Université envisage des contributions excédentaires.

Selon le recteur, les comités des régimes de retraite sont au courant de la situation. C'est l'employeur qui est responsable des régimes et qui subit les risques tant au niveau des surplus que des déficits. Le problème de solvabilité des régimes est la responsabilité de l'employeur sauf qu'il y a toujours eu une entente de partage des contributions au régime.

**R : 08-CGV-031206**

Aubrey Cormier, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget 2004-2005. »*

Vote sur R08                  Pour 16                  Contre 0                  Abstentions 4                  ADOPTÉE

## 12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-031112 ET CEX-031205

**R : 09-CGV-030920**

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-031112 et CEX-031205. »*

Vote sur R09    unanime    ADOPTÉE

## 13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

### 13.1 CEX-031112

#### 13.1.1 (5.1) Campagne majeure de financement

Voir le Document E, p. 1-2

Invitée : Linda Schofield, directrice générale des Relations universitaires

Dans un premier temps, le recteur présente le visuel de la prochaine campagne qui sera intitulée « Campagne Excellence ».

Dans un deuxième temps, il explique la nécessité de revoir le programme de reconnaissance à l'intention des donateurs et donatrices de l'Université de Moncton. D'abord la structure actuelle de l'Ordre des Régents et des Régentes ne permet pas de souligner adéquatement l'apport des donateurs et donatrices qui font un don supérieur à 30 000 \$. Aussi, lors de la campagne Impact, aucune catégorie ne permettait de souligner l'apport important des institutions et c'est pourquoi l'on voudrait ajouter un volet institutionnel à l'Ordre des Régents et des Régentes. De plus, un nombre important de personnes font des dons de diverses valeurs à l'Université sur une base annuelle. Il serait important de les fidéliser par la création du Cercle de reconnaissance. Enfin, il serait souhaitable d'établir des montants pour la désignation des aires publics.

Plusieurs membres expriment des préoccupations face à l'ajout des institutions dans l'Ordre des Régents et des Régentes; cela pourrait compliquer les activités de sollicitation et pourrait avoir comme effet de diminuer la valeur des dons individuels.



### 13.1.1 **(5.1) Campagne majeure de financement** (suite)

#### **P : 10-CGV-031206**

Raymond Chiasson, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications suivantes à l'Ordre des Régents et des Régentes :

- < l'ajout du nouveau rang Ambassadeur;
- < la création de la nouvelle catégorie Institution;
- < le seuil du don pour être classifié au rang individuel Ambassadeur est établi à 100 000 \$;
- < la création du Cercle de reconnaissance pour les dons de 25 \$ à 9 999 \$ selon les niveaux établis. »

L'ajout de la création de la catégorie « Institution » pose des problèmes à plusieurs membres. Certains seraient plutôt d'accord à ce que l'on crée un autre tableau pour les dons corporatifs.

Le recteur suggère que le Bureau de la campagne revoie la question à la lumière de la discussion et des suggestions. Le dossier sera présenté à nouveau à la prochaine réunion.

Raymond Chiasson et Édith Léger retirent la proposition P : 10-CGV-031206.

#### **R : 11-CGV-031206**

Ludger Blier, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications suivantes à l'Ordre des Régents et des Régentes :

- < l'ajout du nouveau rang Ambassadeur;
- < le seuil du don pour être classifié au rang individuel Ambassadeur est établi à 100 000 \$;
- < la création du Cercle de reconnaissance pour les dons de 25 \$ à 9 999 \$ selon les niveaux établis. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 10 h 48.

#### **R : 12-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte de modifier les Possibilités de désignation d'installation (ajout : aires publiques) ainsi que les Désignations de fonds de bourses et de dotation (augmentation du seuil pour 'Chaire d'études, Centre de recherche ou Institut'). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Le président remercie Madame Schofield.

### 13.1.2 **(9) Notice biographique des membres**

Voir le Document F, p. 1-2

La secrétaire générale mentionne que le Comité exécutif avait adopté une résolution à l'effet que les seuls renseignements qu'il était possible de fournir par rapport aux membres du Conseil étaient leur nom. Or, souvent les gens souhaiteraient des renseignements supplémentaires.

### 13.1.2 **(9) Notice biographique des membres**

**R : 13-CGV-031206**

Bernice Doiron Chiasson, appuyée par Ronald LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que les renseignements suivants par rapport aux membres du Conseil des gouverneurs soient rendus publics : nom, occupation, qualité et durée du mandat. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.3 **(11) Proposition pour l'identification visuelle de l'Université et des campus**

Voir le Document G, p. 1-12

Invitée : Linda Schofield, directrice générale des Relations universitaires

Le recteur explique que suite au Rapport Richard sur les orientations futures de l'Université de Moncton, le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs avaient adopté des résolutions par rapport au nom de l'Université dont celle visant à revoir l'identification visuelle et à développer une politique face à l'usage du nom. Un comité a été formé pour mettre en oeuvre cette résolution et il a choisi de procéder en deux phases. La première phase porte sur l'identification visuelle. Le Comité poursuivra ses travaux en vue de l'élaboration d'une politique.

**R : 14-CGV-031206**

Raymond Chiasson, appuyé par Robert Després, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le nouveau modèle d'identification visuelle pour l'Université de Moncton tel que soumis dans le document. »*

Vote sur R14

Pour 18

Contre 0

Abstentions 2

ADOPTÉE

### 13.1.4 **(12.1) Attribution de la permanence d'emploi - Campus d'Edmundston**

**R : 15-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé Ludger Blier, propose :

*« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 32 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPBCUSLM et l'Université de Moncton :*

- a) *la permanence d'emploi soit attribuée au professeur **Luc Bégin** (Secteur sciences) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004;*
- b) *la permanence d'emploi soit attribuée au professeur **Martin Béland** (Faculté de foresterie) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004;*
- c) *la permanence d'emploi soit attribuée au professeur **Claude Samson** (Faculté de foresterie) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.5 (12.2) Attribution de promotions - Campus d'Edmundston

**R : 16-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 32 de la Convention collective (1999-2003) entre l'APPBCUSLM et l'Université de Moncton :

- a) la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à la professeure **Rinette Côté** (Secteur science infirmière) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- b) la promotion au rang d'agrégé soit attribuée au professeur **Luc Vigneault** (Secteur sciences humaines) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.6 (12.3) Attribution de la permanence d'emploi - Campus de Moncton

**R : 17-CGV-031206**

Édith Léger, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 à **Ysabel Provencher** (École de travail social). »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**R : 18-CGV-031206**

Paul Deguire, appuyé par Glenda Duocet-Boudreau, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 à :

<b>Joceline Chabot</b>	Département d'histoire et de géographie;
<b>Étienne Dako</b>	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales;
<b>Salem Y. Lakhali</b>	Département d'administration;
<b>Carole Tranchant</b>	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

13.1.6 **(12.3) Attribution de la permanence d'emploi - Campus de Moncton** (suite)**R : 19-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé par Ronald LeBreton, propose :

*« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles, soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 à :*

<b>Yassine Bouslimani</b> <sup>1</sup>	Faculté d'ingénierie;
<b>Jamel Ghouil</b> <sup>2</sup>	Faculté d'ingénierie;
<b>Tania Morris</b> <sup>3</sup>	Département de comptabilité. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

13.1.7 **(12.4) Attribution de promotions - Campus de Moncton****R : 20-CGV-031206**

Paul Deguire, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

*« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 à :*

<b>Sylvie Berthelot</b>	Département de comptabilité;
<b>Yamina Bouchamma</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines;
<b>Alain Haché</b>	Département de physique et d'astronomie;
<b>Souad H'Mida Lakhal</b>	Département d'administration;
<b>François Renaud</b>	Département de philosophie et des sciences religieuses;
<b>Jean-François Richard</b>	Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle;

<sup>1</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur Bouslimani que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de son adhésion à l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de son adhésion à l'Association susmentionnée, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

<sup>2</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur Ghouil que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son Ph. D. et de son adhésion à l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention de son doctorat et de son adhésion à l'Association susmentionnée, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

<sup>3</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour la professeure Morris, que son dossier a été étudié afin de respecter les échéanciers fixés à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans toutefois porter atteinte à ceux fixés dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son Ph. D. En pratique, ceci veut dire que l'entrée en vigueur de la permanence d'emploi sera retardée tant et aussi longtemps que la professeure n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention de son doctorat, à l'intérieur de l'échéancier fixé dans ses clauses contractuelles.

13.1.7 **(12.4) Attribution de promotions - Campus de Moncton** (suite)**R : 20-CGV-031206** (suite)

**Hubert Roussel** École de kinésiologie et de  
récréologie;  
**Jean Saint-Aubin** École de psychologie. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

**R : 21-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Édith Léger, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « F » et « G » de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 à :

**Mourad Ali-Khodja** Département de sociologie;  
**Marc LeBlanc** École de kinésiologie et de  
récréologie;  
**Lise Robichaud** Département d'enseignement au  
primaire et de psychologie  
éducative. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

13.1.8 **(12.5) Années sabbatiques - Campus de Moncton****R : 22-CGV-031206**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des stipulations de l'article 27 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cet article, qu'une année sabbatique soit accordée aux professeures et aux professeurs suivants :

Faculté d'administration

**Sylvie Berthelot** (Département de comptabilité), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Élie Chrysostome** (Département d'administration), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Egbert McGraw** (Département de comptabilité), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

Faculté des arts et des sciences sociales

**Greg Allain** (Département de sociologie), type B, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005;

**Annette Boudreau** (Département d'études françaises), type B, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005;

**Paul Curtis** (Département d'anglais), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

13.1.8 **(12.5) Années sabbatiques - Campus de Moncton** (suite)

**R : 22-CGV-031206** (suite)

**Paul Grell** (École de travail social), type B, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005;

**Catherine Phlipponneau** (Département d'études françaises), type B, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005);

**Marie-Thérèse Seguin** (Département de science politique), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Marie Ulmer** (Département des arts visuels), type B, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005;

Faculté des sciences

**Vartan Choulakian** (Département de mathématiques et de statistique), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Bernard de Dormale** (Département de mathématiques et de statistique), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Serge Gauvin** (Département de physique et d'astronomie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Alain Haché** (Département de physique et d'astronomie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Gilles Miron** (Département de biologie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

Faculté des sciences de l'éducation

**Robert Baudouin** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Kabulé W. Wéva** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

**Geneviève Bouchard** (École de psychologie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Mircea Roman** (École de kinésiologie et de récréologie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;

**Jean Saint-Aubin** (École de psychologie), type A, du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. »

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton s'inquiète du non remplacement des professeurs en année sabbatique. Selon lui, si plus d'une personne par département quitte en année sabbatique, le Département est en péril et les autres professeurs sont surchargés.

Le recteur mentionne qu'à chaque année, au moins 20 à 25 pour cent des professeurs en année sabbatique sont remplacés par d'autres professeurs à temps plein.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.9 (12.6) Attribution de la permanence d'emploi - Campus de Shippagan

#### **R : 23-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Yves Martin, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 28 de l'Entente collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi soit attribuée à la professeure **Élise Mayrand** (Secteur sciences) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

#### **R : 24-CGV-031206**

Paul Deguire, appuyé par Christiane St-Pierre, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 28 de l'Entente collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université de Moncton, la permanence d'emploi, sans préjudice des clauses contractuelles, soit attribuée rétroactivement à la professeure **Nathalie Boivin** (Secteur science infirmière) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003<sup>4</sup>. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.10 (12.7) Attribution d'une promotion - Campus de Shippagan

#### **R : 25-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Bernice Doiron Chiasson, propose :

« Que, compte tenu des objectifs visés par la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et conformément aux stipulations de l'article 85 des Statuts et règlements, aux stipulations de l'article 28 de l'Entente collective (1999-2003) entre l'APPUMAS et l'Université de Moncton, la promotion au rang d'adjoint soit accordée à la professeure **Daphney St-Germain** (Secteur science infirmière) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

### 13.1.11 (12.8) Année sabbatique - Campus de Shippagan

#### **R : 26-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des stipulations de l'article 34 de l'Entente collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cet article, une année sabbatique de type « A » soit accordée au professeur **Benoît Ferron** (Secteur arts et sciences sociales) pour l'année universitaire 2004-2005 (du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005). »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

<sup>4</sup> Le dossier de la professeure aurait dû être étudié l'an dernier en terme d'écoulement de temps pour l'éligibilité.

13.2 **CEX-031205**13.2.1 **(2.1) Années sabbatiques - Campus d'Edmundston****R : 27-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé par Christiane St-Pierre, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 17 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUMCE et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cet article,

- a) une année sabbatique de type « A » soit attribuée pour l'année universitaire 2004-2005 (du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005) au professeur **Martin Dubé** (Secteur sciences);
- b) en cas de désistement, une année sabbatique de type « A » soit attribuée pour l'année universitaire 2004-2005 (du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005) à la professeure **Nicole Lang** (Secteur sciences humaines);
- c) une année sabbatique de type « B » soit attribuée durant l'année universitaire 2004-2005 (du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 31 décembre 2004) à professeur **Julien Belley** (Secteur sciences);
- d) une année sabbatique de type « B » soit attribuée durant l'année universitaire 2004-2005 (du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005) à la professeure et aux professeurs suivants :

<b>René Blais</b>	Secteur sciences humaines;
<b>Blanca Navarro-Pardiñas</b>	Secteur arts et lettres;
<b>Luc Vigneault</b>	Secteur sciences humaines. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

13.2.2 **(3.1) Nomination - Direction générale de l'Éducation permanente****R : 28-CGV-031206**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

« Que **Patrick Maltais** soit nommé directeur général par intérim de l'Éducation permanente pour un deuxième mandat de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2004. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

**14. ENTENTE CCNB - PÉNINSULE ACADIENNE/UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir le Document H, p. 1

Le recteur explique les modalités de l'entente avec la province pour la construction du bâtiment. Il logerait les espaces pour le CCNB - Péninsule acadienne et l'Institut de recherche sur les zones côtières.

**R : 29-CGV-031206**

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'administration de l'Université de Moncton à faire les démarches pour aller chercher une hypothèque ne dépassant pas deux millions de dollars pour la construction d'un édifice qui logera l'Institut de recherche sur les zones côtières et le CCNB-Péninsule acadienne. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE



**15. DEMANDE DU COMITÉ DE RETRAITE POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, TECHNICIENS ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Le recteur explique que le Conseil a accepté en juin dernier une résolution semblable pour le Régime de pension pour les professeures et professeurs. Le Comité de placement a été saisi de cette question et il conseille d'adopter cette résolution. De plus, le budget adopté en avril dernier contient des prévisions pour ceci.

**R : 30-CGV-031206**

Ronald LeBreton, appuyé par Marcel Bujold, propose :

*« Que, suivant l'avis émis par Assomption-Vie et à la suite des sessions d'information effectuées auprès des participantes et participants du Régime de pension pour le personnel de soutien, techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton, le taux de cotisation des participantes et participants au régime de pension soit augmenté de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et que la pratique existante selon laquelle l'Université cotise un montant au moins égal à celui des participantes et participants soit maintenue à l'avenir. »*

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

**16. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-031001**

Voir le Document I, p. 1-4

**R : 31-CGV-031206**

Marcel Bujold, appuyé par Pierre Losier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-031001. »*

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

**17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le vice-recteur par intérim à l'enseignement et à la recherche mentionne que le Comité conjoint de la planification n'a pas pris de décision par rapport à l'évaluation des programmes de philosophie parce qu'il n'avait pas toute l'information. Le Comité a demandé au vice-recteur de reconsidérer certaines recommandations.

**18. NOMINATIONS - COMITÉ DU CONSEIL**

Voir le Document J, p. 1-3

**18.1 Comité de gouvernance**

**R : 32-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que **Ludger Blier, Aubrey Cormier, Bernice Doiron Chiasson et Jean-Guy Finn** soient nommés au Comité de gouvernance. »*

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier convoquera la première réunion. Le Comité se nommera par la suite un président et précisera le mandat des membres afin que les quatre personnes ne terminent pas tous en même temps.



### 21.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste

Voir le Document M, p. 1-17

Madame Brunelle présente le contenu de son rapport : activités d'information et de sensibilisation auprès de la communauté universitaire; réponse aux demandes de renseignements et de services; traitement des plaintes reçues; collaboration entre les campus; et diffusion de la Politique. Elle ajoute que le nombre de plaintes est en diminution et que c'est probablement en raison des efforts de sensibilisation.

On lui demande de préparer un rapport allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre pour l'an prochain et de décembre à novembre pour les années subséquentes.

**R : 35-CGV-031206**

Yves Martin, appuyé par Bernice Doiron Chiasson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport des activités réalisées dans le dossier du harcèlement sexuel et du harcèlement sexiste dans les trois campus de l'Université de Moncton pendant l'année 2002-2003. »*

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

### 21.2 Équité en matière d'emploi

Voir le Document N, p. 1-15

Madame Brunelle donne le contenu de son rapport qui décrit : les procédures et les responsabilités ainsi que les résultats observés. Elle souligne ensuite que l'Université achève un deuxième plan triennal et qu'il y a lieu de préparer le prochain puisque tous les objectifs ne sont pas atteints.

Un membre se renseigne face à différents aspects du rapport notamment l'absence de personne de la catégorie « autochtone », le calcul des statistiques et la façon de présenter les statistiques.

Il n'existe pas de données par rapport à la catégorie « autochtone francophone ». Par ailleurs, on prend note des suggestions face au calcul et à la présentation des statistiques.

**R : 36-CGV-031206**

Christiane St-Pierre, appuyée par Paul Deguire, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel Équité en matière d'emploi. »*

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

## 22. **RAPPORT ANNUEL**

Le recteur explique que c'est le rapport annuel de l'institution et qu'il porte sur l'année qui s'est terminée au 30 avril 2003. Il vise à présenter un échantillon des activités majeures. La pratique de présenter un rapport annuel sera maintenue. Ce rapport a été distribué à 4 000 exemplaires. Le recteur remercie Paul-Émile Benoit qui a coordonné l'ensemble du travail.

**R : 37-CGV-031206**

Jeannot Castonguay, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoivent le rapport annuel 2002-2003 de l'Université de Moncton. »*

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

## 23. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-031031

Jean-Guy Vienneau attire l'attention des membres sur la rubrique 7.3 *Documents cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes*. Cette question reviendra à la prochaine réunion du Sénat académique. Il a aussi été question de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la période de consultation a été prolongée. Des statistiques sur les inscriptions ont été déposées pour information. Le Sénat académique a créé un nouveau cours qui s'inscrit dans le cadre d'une entente entre l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Université de Moncton où des étudiantes et étudiants viendront faire une session au Campus de Moncton.

Le Sénat académique a aussi adopté une résolution face à l'attribution de grades honorifiques.

## 24. AFFAIRES NOUVELLES

### 24.1 Réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs

Le recteur consulte les membres du Conseil face à la tenue d'une réunion extraordinaire à distance dans le but de nommer un vice-recteur ou une vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche. Le processus de sélection est en marche. Les candidatures seront étudiées en décembre et les consultations auront lieu en février. Il souhaiterait que la nomination se fasse avant la réunion d'avril. On étudie présentement les modalités pour le scrutin confidentiel.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande le nombre de candidatures reçues et le nom des personnes. Le recteur répond que la recherche de candidatures a été confiée à une firme externe et le rapport sera soumis d'ici quelques semaines. Il ajoute que le nom des candidats et candidates ne sera pas dévoilé sauf pour les candidatures soumises à la consultation.

Par consensus, les membres acceptent le principe d'une réunion extraordinaire et à distance. Les modalités de scrutins sont à vérifier.

### 24.2 Dernière réunion

Le président remercie Pierre Losier qui assiste à sa dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

## 25. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le samedi 24 avril 2004 à 8 h 30 à Moncton

## 26. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Dennis Savoie, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale